

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

CONVOCATION : 04 MARS 2014

AFFICHAGE : 14 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix du mois de mars, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LARDY, Maire, et a désigné comme secrétaire Mme Laurence GENELOT.

Etaient présents : 12 membres

Etaient absents excusés : 2 membres

M. Didier PONSOT qui donne pouvoir à M. Gérard LARDY

M. Jean-Louis MOREAU qui donne pouvoir à M. Gilbert LAMBERTET

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 24 février 2014.

1) **AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013,

CONSTATANT que le compte administratif 2013 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- un excédent 2013 de :	17 020.02 €
- un excédent 2012 reporté de :	323 160.51 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	340 180.53 €

INVESTISSEMENT

- un excédent 2013 de :	123 343.96 €
- un déficit 2012 reporté de	- 127 793.30 €
- un déficit des restes à réaliser de :	- 6 156.00 €
- soit un besoin de financement de :	- 10 605.34 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT

- 329 575.19 € au compte 002 de recettes de fonctionnement
- 10 605.34 € au compte 1068 de recettes d'investissement.

INVESTISSEMENT

- 4 449.34 € au compte 001 de dépenses d'investissement.
--

2) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2006. Il est nécessaire de revaloriser les taux pour l'année 2014 pour dégager de l'autofinancement pour les travaux d'investissement, et pour la mise en place des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de revaloriser les taux d'imposition pour 2014 comme suit :
- Taxe Habitation : 16.50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 21.49 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.99 %

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du budget primitif de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le budget primitif 2014 tel qu'il a été présenté, et qui s'équilibre en recettes et dépenses :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 216 650 €
- Recettes : 216 650 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 812 925 €
- Recettes : 812 925 €

4) PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE LOISIRS « L'ESCALE » A SAINT REMY POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2014 le montant de la participation financière octroyée aux familles de la commune de La Charmée dont les enfants, âgés entre 3 et 12 ans, fréquentent le centre de loisirs L'Escale à Saint-Rémy durant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une aide de 6 € par jour et par enfant âgé entre 3 et 12 ans
- **DIT** que cette aide sera valable uniquement pour les vacances scolaires de Pâques et Juillet/Août, sans limitation de jours.

5) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES TROIS CAMPANILES Lux- Sevrey- La Charmée »

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un don de l'Association « Les trois campaniles Lux-Sevrey-La Charmée ». En effet, cette association a donné à la commune de La Charmée un lave-vaisselle et un réfrigérateur en très bon état ainsi qu'un lot de vaisselle, suite à la vente de leur local.

Pour les remercier de leur geste, il est proposé de verser une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de 250 € à l'association « Les trois campaniles »

6) ACHAT DE TABLES ET CHAISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Paroisse « Le Bon Samaritain » a décidé de vendre des tables et des chaises au prix de 30 € la table et 10 € la chaise.

Il est proposé d'acheter 10 tables et 45 chaises pour équiper la Salle des associations, soit une dépense de 750 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'achat de 10 tables et 45 chaises à la Paroisse « Le Bon Samaritain » pour un montant de 750 €.

7) QUESTIONS DIVERSES

- **RYTHMES SCOLAIRES** : une réunion est prévue jeudi 13 mars à 18 heures en Mairie avec les personnes intéressées à ce projet pour étudier le choix d'intervenants. Chaque commune du SIVOS doit préparer ses animations.
- Une réunion de travail sur T.I.G. aura lieu au Grand Chalon vendredi 21 mars 2014
- Lecture d'un courrier de Madame KOLLY, ancienne locataire d'un logement communal qui se plaint de ne pas avoir reçu la caution après son départ.
Une réponse sera envoyée à cette personne lui indiquant qu'elle doit prendre contact avec la trésorerie de Saint-Rémy pour le remboursement, si elle est à jour dans le règlement des loyers.
- Monsieur le Maire signale que durant le dernier week-end, des dégradations ont été constatées à la salle polyvalente (3 poignées de portes cassées, extincteur vidé, vol dans le hangar communal). Une plainte a été déposée en gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

**Fait à LA CHARMÉE, Le Maire,
Gérard LARDY**